

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé :

Date de la convocation : 14 janvier 2021

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Convention pour mise à disposition d'un terrain privé

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été décidé de déplacer le lieu de stockage des matériaux nécessaires à l'entretien de la voirie communale, situé Route du Louvier, à côté du Point d'Apport Volontaire.

Ces matériaux vont être déplacés sur un terrain situé Route des Coches, cadastré AH2, d'une superficie de 12a et 10 ca, appartenant, en co-propriété, à Monsieur Jean Luc GIORDANO, domicilié à Primarette et Monsieur Jean-Paul GIORDANO, domicilié à Romans.

Consciente de l'intérêt de pouvoir utiliser ce terrain, mais aussi du souci légitime des propriétaires, la commune propose de formaliser les conditions de mise à disposition de ce terrain sous forme d'une convention d'une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 janvier 2021

Le Maire,
Serge MERCIER

